

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 21 juin 2023  
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 4 juillet 2023

1/20

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

### Du 27 juin 2023 à ORNANS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures à ORNANS- s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
ADAM-LES-PASSAVANT	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T		X	
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S			
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T			X
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S			
AISSEY	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T			X
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S			
AUBONNE	CCM	COMBE Pierre	DELEGUE	T			X
	CCM	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S			
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S			
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S			
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T			
	CCLL	LESPIRIT Odile	DELEGUE	S	X		
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S			
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S			
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POMMEY Oriane	DELEGUE	S			
	CCPHD		DELEGUE	T			
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	JEUNE DOMINIQUE	DELEGUE	S			
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T			X
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S			
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T			X
	CCLL	DAVID Gilles	DELEGUE	S			
CHAMPLIVE	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T			X
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S			
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X		
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S			
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S			
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S			
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T		X	
	CCLL	CLERC Jean-marie	DELEGUE	S			
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S			
COTEBRUNE	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T	X		
	CCDB	BUSSIÈRE Jean-Baptiste	DELEGUE	S			
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S			
COURTETAINE-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S			
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T			X
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S			
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S				
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T		X		
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S				
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	GIRARDET Clément	DELEGUE	S				
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T			X	
CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S					
	CCPHD	VIENNET Jean-Louis	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S				
ETALANS	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	WOILLARD Jocelyne	DELEGUE	S				
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S				
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	FAINDT Louise	DELEGUE	S				
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S				
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S				
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S				
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S				
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S				
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S				
GLAMONDANS	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T	X			
	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S				
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S				
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S				
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	VUILLEMIN Martine	DELEGUE	T		X		
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S				
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	LOCATELLI Pascal	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	BERTIN Damien	DELEGUE	S				
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S				
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BOISSEIN Patrick	DELEGUE	S				
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S				
LANDRESSE	CCPHD	DEVILLERS Michel	DELEGUE	T				
	CCPHD	HENRIET Sylvain	DELEGUE	S		X		
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S				
LAVIRON	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S				
LES MONTS RONDS	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X			
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S				
	CCLL	SAUGET Denis	DELEGUE	T			X	
	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	COINETET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			
	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X		
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCPHD	CHANEZ Marie-Madeleine	DELEGUE	S			
	CCLL	BEPOIX Gérard	DELEGUE	T		X	
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S			
	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T	X		
LODS	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S			
	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T	X		
LONGECHAUX	CCLL	PICHETTI Christian	DELEGUE	S			
	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X		
LONGEMAISON	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S			
	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T		X	
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S			
	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T		X	
MALBRANS	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S			
	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X		
MONTVERNAGE	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S			
	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T		X	
MONTROND-LE-CHATEAU	CCDB		DELEGUE				
	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S			
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T	X		
NAISEY-LES-GRANGES	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S			
	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S	X		
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T			
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S			
	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S			
	CCPHD	CHABERT Gérard	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S			
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S			
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	BOILLOT Nathalie	DELEGUE	S			
ORNANS	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CUCHE Elodie	DELEGUE	S			
	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S			
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S			
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T		X	
	CCLL	GUILLAME Isabelle	DELEGUE	S			
	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T		X	
ORSANS	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S			
	CCLL	PERNIN Daniel	DELEGUE	T	X		
OSSE	CCLL	JEANNEY Christine	DELEGUE	S			
	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T		X	
OUVANS	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S			
	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T	X		
PALANTINE	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S			
	CCPHD	DROMARD Michaël	DELEGUE	T			X
PALANTINE	CCPHD	LIME Julien	DELEGUE	S			
	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T			X
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ) : A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
PASSAVANT	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X	
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T				
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S				X
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	CUCHEROUSSET François	DELEGUE	S				
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T			X	
ROUHE	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
RUREY	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DUPUIS Edouard	DELEGUE	S				
SAINT-GORGON-MAIN	CCM	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T				X
	CCM	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
SAINT-JUAN	CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S				
SAULES	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
SILLEY-BLEFOND	CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S				
TARCENAY-FOUCHERANS	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LEFEBVRE Isabelle	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T		X		
TREPOT	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T				
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S	X			
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T				
	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S	X			
VALDAHON	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T				X
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T				X
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T	X			
VENNES	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T	X			
VERNIERFONTAINE	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
TOTAL					56	16	32	7

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la<sup>5/20</sup> commune de Ornans pour la mise à disposition de la salle de réunion et invite M. Christophe JOUVIN à prendre la parole.

M. le Président présente les excuses des délégués des communes de : Adam-les-Passavant (Mme Ghislaine DELEUZE), Avoudrey (M. Gilbert DISTEL - M. François CANASI), Bouclans (M. Martial HIRTZEL), Cléron (M. Rudy GALLI), Courtetaïn-et-Salans (M. Sébastien ANDRE), Echevannes (M. Jean-Marie DREZET), Goux-sous-Landet (Mme Martine VUILLEMIN), Guyans-Durnes (M. Frédéric DEVILLERS), Landresse (M. Sylvain HENRIET), Les Premiers Sapins (M. Nicolas VIPREY), Landresse (M. Michel DEVILLERS), Longemaison (M. Claude BRISEBARD), Orchamps-Vennes (M. André BARTH – M. Julien PRILLARD), Ouvans (M. Michaël DROMARD), Palantine (M. Eric LASSEUBE), Passonfontaine (M. Thomas POURCELOT), Saint-Gorgon-Main (Mme Béatrice PRETRE), Tarcenay-Foucherans (M. Maxime GROSHENRY), Valdahon (Mme Sylvie LEHIR – M. Pierre BENOIT), Vercel (M. Jean CHAUVET), Voires (M. Lionel PERNIN).

M. le Président présente l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023**
- 2. Point sur les différentes commissions**
  - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
  - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
  - 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
  - 2.4 Commission « Contrôle Financier »
- 3. Point sur la rencontre avec les EPCI du territoire du SIEHL**
- 4. Finances/Budget**
  - 4.1 Présentation de la stratégie et des études sur le tarif cible
  - 4.2 Approbation des tarifs service de l'eau au 1<sup>er</sup> octobre 2023
  - 4.3 Reprise des résultats des budgets annexes EAU suite à l'adhésion des communes de Landresse et Ouvans
  - 4.4 Décision modificative budgétaire N°1
- 5. SIEHL : rénovation énergétique du siège**
- 6. Questions diverses**

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président, rappelle que M. Charles PIQUARD a été élu secrétaire lors de l'installation du comité le 27 juillet 2020, il propose de le maintenir dans ses fonctions pour cette séance.

A l'unanimité, M. Charles PIQUARD est maintenu secrétaire de séance pour le Comité Syndical.

Quorum : 111 délégués en exercice, le quorum est donc de 56 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 56 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

## **1. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 16 février 2023**

M. le Président soumet le procès-verbal au Comité Syndical.

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## **2. Point sur les différentes commissions**

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président afin qu'il présente le travail effectué par chacune des commissions :

## **2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »**

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente fait un compte-rendu succinct du travail réalisé par la commission.

Concernant la promotion du SIEHL :

- **Carte de vœux 2024 en cours de consultation**
- **Carafes eau / grand public – restaurant**
- Autres objets promotionnels : éco-cups, stylos etc...
- **Plaquette** : elle présente les nouvelles fiches qui ont été distribuées lors de la séance et invite les délégués, pour les futures mises à jour (nouvelle adhésion) de consulter le site internet : [www.siehl25.fr](http://www.siehl25.fr)

### **Actions 2023**

- **Festival des solutions écologiques du 15 octobre qui se déroulera aux Premiers Sapins**: la commission travaille sur ce dossier (objectifs et moyens de communication). Une réunion est prévue le 6 juillet.

- **Action 2024** : Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique que la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) va organiser son 39<sup>ème</sup> congrès (anniversaire) les 25 au 27 juin 2024 à Besançon - Micropolis.

Elle précise que cette fédération met à disposition du syndicat des services juridiques qui sont régulièrement consultés par les agents.

C'est le Grand Besançon Métropole qui va piloter cette manifestation.

Le comité de pilotage se réunit le 6 juillet où le SIEHL est convié.

- **Règlement d'intervention du SIEHL dans le cadre d'une demande d'objets promotionnels** : Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente invite les délégués à consulter le règlement transmis avec la convocation qui détermine les critères de sélection des demandes.

*Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention.*

M. le Président remercie Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, la commission et Mme Maryline TEXIER pour le travail effectué en vue de promouvoir une eau de qualité et l'image du SIEHL.

## **2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »**

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président fait un compte rendu de la réunion trimestrielle du 30 mars qui s'est déroulée dans les locaux de Gaz et Eaux.

### **Contrat D.S.P.**

#### **- Schémas des réservoirs : état d'avancement**

Trois nouveaux schémas ont été présentés, ce qui porte le total à 60 schémas réalisés. Une quinzaine de réservoirs ont déjà été relevés (manque la partie dessin) et une quinzaine reste à faire.

#### **- Etat des renouvellements des compteurs de plus de 15 ans**

En 2022, ce sont 2 072 compteurs qui ont été remplacés, chiffre supérieur à l'engagement moyen contractuel de 1 599 compteurs.

263 compteurs ont été remplacés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (GBM +SIEHL).

Au 30 mars 2023, il reste 422 compteurs de plus de quinze ans à remplacer par Gaz et Eaux (dont 246 compteurs de 2007 sont rentrés dans le parc des compteurs de plus de quinze ans en janvier 2023)

#### **- Etat des renouvellements des branchements (253/an à aujourd'hui 255/an)**

Ce sont 249 branchements qui ont été renouvelés en 2022.

L'objectif contractuel n'est pas atteint (253/an) mais en 2021, 6 branchements supplémentaires<sup>7/20</sup> avaient été renouvelés, avec l'application d'un lissage le contrat est rempli.

Pour information, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce sont 255 branchements par an qui devront être réalisés avec l'intégration d'Ouvans et Landresse.

Au 30 mars 2023, Gaz et Eaux a remplacé 60 branchements, dont 41 sur le SIEHL et 19 sur GBM.

- **Information sur les contentieux et gros impayés.**

Ceux-ci représentent 29 419.42€ soit une baisse importante depuis la dernière réunion trimestrielle (80 058 € au 8 décembre 2022).

- **Plateforme d'appel : évolution du taux de prise d'appel**

La qualité de service au niveau Régional a baissé à 82 % en février, dû au fort absentéisme.

Un nouvel indicateur (Once & Done) est présenté. Il s'agit des demandes clients traitées en une fois, qui représentent 96 %.

- **Délais importants de traitement des dégrèvements : état des demandes de dégrèvements au 30 mars 2023 sur le SIEHL.**

En février 2023, 21 dossiers sont en cours de traitement. Le stock a donc été résorbé.

Depuis fin 2021, les usagers peuvent réaliser leur demande de remise sur fuite directement et en toute autonomie sur le site internet

Un nouveau courrier qui accompagnera les réponses aux abonnés pour expliquer le calcul du dégrèvement a été présenté.

- **Planification des travaux de l'avenant 8 à la charge du délégataire**

- Installation et maintenance d'un turbidimètre au réservoir de Suchaux : la commande du matériel est en cours
- Inspection caméra réglementaire des forages (une fois tous les dix ans) sur les 5 puits de Montgesoye, S1 et S3 : l'entreprise SONDALP est intervenue en mai.
- Mise en place d'un système d'extinction incendie automatique dans les armoires des 2 stations de tête (Montgesoye et Sucrue) : planification en cours avec l'entreprise FOREMA
- Mise en place d'une liaison de secours en cas de défaillance des communications actuelles à Montgesoye et Sucrue : demande en cours auprès d'Orange

**Travaux et études engagés**

- **Remplacement des échelles et gardes corps : état d'avancement**

Pour rappel, le marché a été attribué à Gaz et Eaux. Ce sont 81 échelles et 35 gardes corps qui doivent être remplacés sur trois ans. 22 sites ont été équipés en 2021 et 25 sites en 2022 pour un programme de 26 sur l'année 2023.

Le marché ne permettra pas de finaliser la totalité des échelles (maxi atteint). Un nouveau marché sera lancé par le SIEHL pour terminer le remplacement.

- **Protection du captage de Nahin**

Les acquisitions foncières sont terminées, le débroussaillage effectué.

L'ARS a validé le regard proposé (GRAF) et des demandes de devis sont en cours pour la mise en œuvre du regard.

La commune de Cléron a lancé une Consultation de MOE pour l'assainissement du Hameau (travaux 2024).

- **Travaux et études**

• **Travaux réalisés durant la période septembre à décembre 2022**

- Renouvellements 2023 terminés :
  - 2 Contrôleurs d'isolement station de Montgesoye (terminé) / le reste sera réalisé sur 2023
  - Poste HT Sucrue départ Suchaux N°2 et N°3 (terminé)
  - Sonde de niveau S1 et S3 (terminé)
- Renouvellements 2022 / 2023 en cours :

- Compteur Agence de l'eau de la source de la Tuffière (en attente livraison → délai d'approvisionnement prolongé)
- Débitmètre double-sens S1-Tuffière (en attente de pose)
- Pose de la vanne de décharge à S3, renouvellement des accessoires hydrauliques (en cours)
- Derniers postes de télésurveillance RTC (en cours)
- Ballons anti-bélier / ballons de surpression / compteurs du plan de renouvellement (en cours)
- Divers renouvellement LS42 secto (en cours)

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président indique que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 29 juin 2023 et invite les délégués à lui faire part des problèmes constatés avec le délégataire afin de les évoquer lors de cette prochaine rencontre.

*N'ayant aucune question ni remarque, il les remercie de leur attention.*

M. le Président remercie M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Cécile PERNIN et la commission pour le travail effectué.

### **2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »**

**230627-01**

#### **Programme 2023 :**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président rappelle que le Comité Syndical a voté le BP 2023 en février avec un montant de 3 840 890€ pour les travaux sur canalisation. Il présente le programme détaillé correspondant à ce montant.

*M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.*

*N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver et valider le programme présenté.***

*M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président rappelle que le Comité Syndical a voté le BP 2023 en février avec un montant de 3 840 890€ pour les travaux sur canalisation. Il présente le programme correspondant à ce montant et le soumet au vote.*

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité*

*- Approuve le programme de travaux 2023*

*- Valide le détail suivant :*

<b>Commune</b>	<b>Opération</b>	<b>Estimation € HT</b>
Bremondans	Feeder Moulin de Creuse → Bremondans	757 000,00 €
Orchamps-Vennes	Feeder Orchamps-Vennes → départ seceteur Vennes + Distribution	764 000,00 €
Les Premiers Sapins	Feeder Hautepierre-le-Châtelet → St Gorgon Main	161 000,00 €
Saules	Feeder Saules → Ornans + Distribution	180 000,00 €
Epenoy	Feeder Valdahon → Avoudrey	547 000,00 €
Vennes	Accélérateur Secteur Vennes	165 000,00 €
Lods	rue du rote	30 000,00 €
Les Premiers Sapins	L'Olivier	40 000,00 €

<i>Etalans</i>	<i>Distribution rue du Tertre</i>	<i>28 000,00 €</i>
<i>Aubonne</i>	<i>Distribution rue de Lallebois</i>	<i>90 000,00 €</i>
<i>Passavant</i>	<i>Feeder Orsans → Passavant</i>	<i>663 880,00 €</i>
<i>Longemaison</i>	<i>Branchement long</i>	<i>35 000,00 €</i>
<i>Saint Gorgon Main</i>	<i>Rue des Fauvettes</i>	<i>43 000,00 €</i>
<i>Maitrise d'œuvre 2023</i>		<i>85 000,00 €</i>
<i>Etudes environnementales</i>		<i>24 000,00 €</i>
<i>Avis de marché</i>		<i>2 010,00 €</i>
<i>Coordinateurs Sécurité Protection de la Santé (CSPS)</i>		<i>5 000,00 €</i>
<i>Echevannes</i>	<i>Avenant Lot 1 Feeder Montgesoye → Echevannes</i>	<i>120 000,00 €</i>
<i>Maitrise d'œuvre 2024</i>		<i>101 000,00 €</i>
<b>Total</b>		<b><i>3 840 890,00 €</i></b>

- Autorise le Président à solliciter les aides financières auprès des services concernés.  
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **Interconnexion SIAEP Plateau des Combes :**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président fait un point sur les travaux d'interconnexion avec le SIAEP du Plateau des Combes. Il rappelle le montant de l'opération : 2 545 000€ HT et 235 000€ HT de divers et imprévus.

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Longueur</b>	<b>Coût</b>	<b>Etat</b>
1	Vermot TP	3 470	399 476,75	Achevé
2	Vermot TP	4 850	676 542,00	98 % réalisé
3	TP Chopard-Lallier	3 830	539 192,00	Achevé
Station	Pellegrini / Clauzel / SDGE		749 397,00	En cours

#### **Point sur les travaux :**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente ensuite un point sur les travaux depuis la dernière séance :

#### ➤ TRAVAUX AEP TERMINÉS :

#### DOUBLEMENT DU FEEDER MONTGESOYE – SUCHAUX

MOE cabinet ANDRE	40 000.00€
Entreprise VERMOT lot 2	587 794.25€
Avenant n°1 validé au comité du 19/12/2022	112 116.64€
total	739 910.89€

**AEP 2022**

- Orchamps-Vennes : Rue Gal de Gaulle /Impasse PERROT

MOE ANDRE	4 236.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	96 460.10€
total	100 696.10€

- Orchamps-Vennes : Place St Pierre/Mchal de TASSIGNY

MOE SIEHL	En interne
Entreprise CHOPARD LALLIER	48 226.00€
total	48 226.00€

**GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)**

- Pierrefontaine-Les-Varans : Rues de la pépinière et de Belmont

MOE JDBE	5 020.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	123 109.40€
total	128 129.40€

**AEP 2022 – CONSULTATION N°3**

- Côtebrune :

MOE ANDRE	8 145.00€
Entreprise CUENOT et Fils	155 447.00€
total	163 592.00€

➤ **TRAVAUX AEP EN COURS**

**AEP 2022 – CONSULTATION N°3**

- Dompriel :

MOE ANDRE	13 943.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	263 778.70€
total	277 721.70€

- Montrond-le-Château

MOE ANDRE	6 885.00€
Entreprise TP MOUROT	118 042.00€
total	124 927.00€

➤ **TRAVAUX AEP A DEMARRER :**

**FORAGE**

- Lods : réalisation d'un 2nd forage (Prospection de nouvelles ressources)

MOE REILE	5 000.00€
Entreprise FORASUD	106 111.00€
total	111 111.00€

**FEEDER**

Ces travaux sont en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), des études d'impact doivent être réalisées préalablement au démarrage de l'opération.

- Eysson-Moulin de Creuse :

MOE ANDRE	8 714.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	599 270.30€
total	607 984.30€

- Eysson-Epenouse :

MOE ANDRE	8 161.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	183 620.00€
total	191 781.00€

➤ TRAVAUX EN CONSULTATION

AEP 2023 – CONSULTATION N°1

**Lot N° 1 : Commune de SAULES**

Renouvellement de la conduite d'eau potable Feeder Saules –Ornans + distribution dans Saules : fourniture et pose de 800 ml de canalisation fonte DN 80 mm, + 190 ml de canalisation DN 60 mm ainsi que le renouvellement de 4 Branchements. (+ PSE pour passage en DN 125 mm)

**Lot N° 2 : Commune des PREMIERS SAPINS**

Renouvellement de la conduite d'eau potable Feeder HautePierre le Châtelet –St Gorgon : fourniture et pose de 725 ml de canalisation PEHD DN 110 mm ainsi que le renouvellement de 4 branchements (variante fonte imposée)

AEP 2023 – CONSULTATION N°2

**Lot N° 1 : Feeder DN 300 mm au départ de EPENOY**

Renouvellement de la conduite d'eau potable Feeder DN 300 mm : fourniture et pose de 700 ml de canalisation fonte DN 300 mm

**Lot N° 2 : Feeder DN 250 mm EPENOY -AVOUDREY**

- Tranche ferme : Renouvellement de la conduite d'eau potable Feeder DN 250 mm : fourniture et pose de 570 ml de canalisation fonte DN 250 mm
- Tranche optionnelle : 245 ml de canalisation fonte DN 250 mm

*M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.*

M. le Président remercie également M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président, les membres de la commission et M. Matthieu CAPRANI pour cette présentation détaillée et le travail effectué.

**2.4 Commission « Contrôle Financier »**

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président explique que dans la continuité du contrôle financier, le syndicat doit encore échanger avec le délégataire et notamment à l'occasion de la réunion trimestrielle du jeudi 29 juin.

Il indique qu'une réflexion est en cours sur la renégociation des tarifs des ventes d'eau en gros du syndicat. Une réunion est programmée le 4 juillet avec le cabinet KPMG. Un retour sera prévu lors d'un prochain comité syndical.

*M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.*

M. le Président expose aux délégués la question de l'augmentation du coût de l'énergie soulevée par le délégataire. Cette dépense étant une part importante des charges pour Gaz et Eaux, l'impact sur le contrat n'est pas négligeable. Le délégataire gère toutefois à ses risques et périls, mais comme l'augmentation du prix de l'énergie est très significative, il est nécessaire d'envisager différentes solutions pour stabiliser la situation. Des échanges sont en cours et ce point sera évoqué lors de la réunion trimestrielle du jeudi 29 juin.

M. le Président remercie M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président, les membres de la commission et Mme Cécile PERNIN pour ce travail conséquent et qui demande encore des échanges avec le délégataire. Il

rappelle que c'est la première fois qu'un tel contrôle est mis en place ce qui nécessite encore des ajustements tant du côté du SIEHL que du côté du délégataire.

### **3. Point sur la rencontre avec les EPCI du territoire du SIEHL**

M. le Président informe les délégués que des réflexions sont en cours sur le transfert de compétence au sein des EPCI situés sur le périmètre du SIEHL : la CC Doubs Baumoises, la CC Loue Lison, la CC Montbenoît et la CC Portes du Haut-Doubs.

C'est pourquoi le syndicat a initié une réunion autour de l'eau le lundi 19 juin avec les 4 EPCI, dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du SIEHL
2. Les orientations et les besoins des EPCI en lien avec le transfert de la compétence eau potable
3. Les actualités et les orientations du syndicat
4. Les sujets à partager
5. Les échéances et les démarches à mettre en œuvre

Il présente un bilan de cette rencontre et les perspectives envisagées.

M. le Président indique avoir présenté :

- le schéma directeur du SIEHL et la programmation des travaux (60 M € d'investissement sur 15 ans)
- les réflexions en cours sur le prix de l'eau et notamment la détermination d'un tarif cible

Il précise que le SIEHL étant sur 4 EPCI (supra intercommunal), il sera maintenu en 2026, Les EPCI présents sont unanimes pour dire que la gestion actuelle de l'eau potable par le syndicat n'est pas remise en question.

M. le Président présente les 4 EPCI :

<b>EPCI</b>	<b>CC Portes du Haut-Doubs</b>	<b>CC Loue Lison</b>	<b>CC Doubs Baumoises</b>	<b>CC Montbenoît</b>
<b>Nb de communes</b>	47	72	58	16
<b>Nb de communes adhérentes</b>	38	22	12	2
<b>Nb de Vente d'eau en gros permanente</b>	4	16	0	0
<b>Nb de Vente d'eau en gros occasionnelle</b>	1	3	0	0
<b>Population desservie par le SIEHL</b>	94.5%	65%	11.9%	6.7%

Le transfert de compétence Eau Potable est en cours de réflexion dans les 4 communautés de communes, avec des études plus ou moins avancées.

C'est dans cette volonté de travailler conjointement qu'un comité de pilotage a été proposé aux membres présents afin de faire un point régulier sur les avancées de ce dossier, sur les réflexions menées pour un transfert de compétence cohérent, si ce dernier est confirmé par l'Etat.

*M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.*

#### **4. FINANCES/BUDGET**

##### **4.1 Présentation de la stratégie et des études sur le tarif cible**

M. le Président rappelle que le syndicat a engagé un travail sur un tarif cible et donc sur l'acceptabilité de l'augmentation du prix de l'eau.

Il présente les scénarios proposés par KPMG basés sur 18 000 abonnés et 2 850 000 m<sup>3</sup> facturés.

Scénario	Tarif	Enveloppe d'investissement annuel	Investissement sur 15 ans
1	3.50€	3.50 M €	52 M €
2	4.00€	5.10 M €	76 M €
3	4.50€	6.70 M €	100 M €

Concernant la réflexion sur les tarifs cibles et les travaux à entreprendre annuellement, au-delà de concerter les EPCI, le syndicat doit s'interroger sur sa capacité aujourd'hui de réaliser tous les travaux. Il n'est pas envisageable d'augmenter le prix de l'eau, si l'organisation interne du SIEHL aujourd'hui ne permet pas de faire les travaux prévus.

Est-ce que le syndicat peut réaliser en 2024, 4 M € de travaux sans augmenter le prix de l'eau au-delà du lissage déjà validé ?

M. le Président présente une première analyse financière par KPMG

Montant en HT	2024
Travaux	4 000 000.00€
Subventions (10%)	400 000.00€
Capacité d'autofinancement	1 300 000.00€
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 300 000.00€</b>

Ce besoin de financement pourrait être financé pour partie avec le résultat excédentaire du SIEHL à hauteur de 1.150 M € et pour l'autre partie avec un emprunt de 1.150 M €. (Prêt sur 20 ans avec un taux de 4%, remboursement annuel de 80 000€).

Suite à ces réflexions et à cette première analyse financière le Président propose :

- de garder les principes d'une augmentation du tarif de l'eau au-delà du lissage mais d'en différer la mise en place
- de travailler sur la mise en place d'un PPI et d'une organisation en interne qui permettraient de réaliser les travaux prévus par le schéma directeur
- de modifier au préalable les tarifs des ventes d'eau en gros.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

- ❖ M. Jean-Claude JOLY (Consolation-Maisonnettes) indique qu'il faut être réaliste et prendre ses responsabilités. L'augmentation du prix de l'eau et la réflexion d'un tarif cible ont été évoquées lors d'un conseil municipal, afin que ses élus puissent prendre conscience de l'importance de l'eau potable. Il ajoute qu'il faut également regarder ce qu'il se passe autour de nous.

M. le Président le remercie de cette intervention.

Suite à cette remarque, M. le Président sollicite l'avis des délégués qui sont unanimes pour valider les propositions présentées.

##### **4.2 Approbation des tarifs service de l'eau au 1<sup>er</sup> octobre 2023**

230627-02

M. le Président rappelle :

- les tarifs (part syndicale) depuis 2012 :

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
part fixe	19,00 €	19,00 €	20,00 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €
tranche 1	0,5600 €	0,5900 €	0,6000 €	0,7494 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €
tranche 2	0,4800 €	0,5100 €	0,5200 €	0,6612 €	0,6812 €	0,6812 €	0,7012 €	0,7212 €	0,7312 €	0,7412 €	0,7540€
tranche 3	0,3800 €	0,4100 €	0,4200 €	0,5284 €	0,5584 €	0,5584 €	0,5984 €	0,6484 €	0,6784 €	0,7084 €	0,7212 €

- le lissage validé par le comité syndical du 14 juin 2022 :

	Part syndicale à compter du 01/10/2022	Evolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2023	Evolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2024	Evolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2025
Part fixe annuelle par compteur	19.38 €	0.0000 €	19.38 €	0.0000 €	19.38 €	0.0000 €	19.38 €
Tranche 1 De 0 à 300 m <sup>3</sup>	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €
Tranche 2 De 300 à 1 500 m <sup>3</sup>	0.7540 €	0.0054 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €
Tranche 3 Au-delà de 1 500 m <sup>3</sup>	0.7212 €	0.01275 €	0.7339 €	0.01275 €	0.7467 €	0.01275 €	0.7594 €

- l'application d'un tarif figé sur 12 ans pour Ouvans validé lors du comité du 18 octobre 2022 :

	Impact des travaux Ouvans -tarif figé sur 12 ans
Tranche 1	1.1800€
Tranche 2	0.5676€
Tranche 3	0.7446€

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **confirmer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2023, suite au lissage.**

M. le Président rappelle que :

- par délibération du 14 juin 2022 un lissage a été validé pour arriver à une tranche unique en octobre 2025.

- par délibération du 18 octobre 2022, une part fixe est appliquée à la commune de Ouvans

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité confirme et approuve :

- L'application du lissage aux tarifs du SIEHL comme suit :

	Part syndicale à compter du 01/10/2022	Evolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2023
Part fixe annuelle par compteur	19.38 €	0.0000 €	19.38 €
Tranche 1 De 0 à 300 m <sup>3</sup>	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €
Tranche 2 De 300 à 1 500 m <sup>3</sup>	0.7540 €	0.0054 €	0.7594 €
Tranche 3 Au-delà de 1 500 m <sup>3</sup>	0.7212 €	0.01275 €	0.7339 €

- l'application d'une part fixe pour Ouvans, comme suit :

	Tarifs SIEHL au 1 <sup>er</sup> /10/2023	Impact des travaux Ouvans -tarif figé sur 12 ans	Tarifs Ouvans du au 1 <sup>er</sup> /10/2023 (hors part délégataire)
Part fixe annuelle par compteur	19.38 €	0.00€	19.38€
Tranche 1 De 0 à 300 m <sup>3</sup>	0.7594 €	1.1800 €	1.9394 €
Tranche 2 De 300 à 1 500 m <sup>3</sup>	0.7594 €	0.5676 €	1.3270 €
Tranche 3 Au-delà de 1 500 m <sup>3</sup>	0.7339€	0.7446 €	1.4785 €

#### **4.3 Reprise des résultats des budgets eau suite à l'adhésion des communes de Landresse et Ouvans (en concordance)**

230627-03

M. le Président rappelle que le BP 2023 a été voté sans la reprise budgétaire des résultats de Landresse et Ouvans.

Après concertation avec ces communes, le Président présente les résultats à prendre en compte.

**Les délégués sont invités à valider la reprise des résultats présentés et autoriser le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire.**

*Vu l'arrêté préfectoral n°25-2022-06-09-00006 portant adhésion des communes d'Ouvans et de Landresse au SIEHL,*  
*Vu les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022 des communes*  
*Vu les délibérations des communes approuvant les transferts des résultats des budgets annexes EAU au SIEHL*

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le transfert des résultats budgétaires selon les opérations comptables suivantes :

Opération	Communes		EPCI
	Ouvans	Landresse	SIEHL
	Dépenses	Dépenses	Recettes
Exploitation	C/6588	C/6588	C/778
	1 712.42€	19 456.42€	21 168.84€
Investissement	C/1068	C/1068	C/1068
	79 239.73€	63 972.09€	143 211.82€

- autorise le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire, dont la décision modificative budgétaire qui en découle.

#### **4.4 Décision Modificative Budgétaire N°1 sur le budget primitif 2023**

230627-04

M. le Président rappelle au Comité Syndical le BP 2023, validé lors du comité syndical du 16 février 2023.

Le prêt de 2 000 000€ ayant été contracté avec ARKEA, il convient de modifier le Budget 2023 pour prendre en compte le montant réel des intérêts.

Il propose d'utiliser les crédits prévus au dépenses imprévues (C/022) afin de ne pas modifier l'équilibre du budget :

**SECTION D'EXPLOITATION (Fonctionnement)**

Chap/	Libellé	BP 2023	DM	BP 2023+DM
011	Charges à caractère général	210 000.00	0.00	210 000.00
012	Charges de personnel	185 000.00	0.00	185 000.00
65	Indemnités des élus	50 000.00	0.00	50 000.00
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>445 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>445 000.00</b>
66	Charges financières	171 749.00	+13 900.00	185 649.00
67	Charges exceptionnelles	36 000.00	0.00	36 000.00
68	Dotations aux amortissements	5 000.00	0.00	5 000.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00	-13 900.00	16 100.00
<b>Total autres dépenses d'exploitation</b>		<b>242 749.00</b>	<b>0.00</b>	<b>242 749.00</b>
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>687 749.00</b>	<b>0.00</b>	<b>687 749.00</b>
023	Virement à la sect° d'investissement	1 203 110.00	0.00	1 203 110.00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sect°	1 550 000.00	0.00	1 550 000.00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect°	0.00	0.00	0.00
<b>Total dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 753 110.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 753 110.00</b>
<b>Total dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>3 440 859.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 440 859.00</b>

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.  
N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver cette DM N°1.**

M. le Président présente la Décision Modificative Budgétaire N°1 du budget primitif 2023 au comité syndical.

Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve la DM n°1 du BP 2023 tenant compte de la reprise des résultats et de l'augmentation des crédits au C/66111 :

Section d'exploitation	BP 2023	DM n°1	BP+ DM = BS
<b>Dépenses</b>			
C/22	30 000.00€	- 13 900.00€	16 100.00 €
C/66111	171 749.00€	+ 13 900.00€	185 649.00€
...	...	...	...
<b>Total section d'exploitation</b>	<b>3 440 859.00€</b>	<b>0 €</b>	<b>3 440 859.00€</b>
<b>Recettes</b>			
C/778	- €	+21 168.84€	+21 168.84€
...	...	...	...
<b>Total section d'exploitation</b>	<b>7 779 587.00 €</b>	<b>21 168.84 €</b>	<b>7 800 755.84 €</b>
<b>Section Investissement</b>			
<b>Recettes</b>			
C/1068/	- €	+ 143 211.82€	+ 143 211.82€
...	...	...	...
<b>Total section d'investissement</b>	<b>12 663 710.00 €</b>	<b>143 211.82 €</b>	<b>12 806 921.82 €</b>

- Dit que le BS 2023 se présente comme suit :

**Section d'exploitation (Fonctionnement) :**

Recettes	:	<b>7 800 755.84€</b>
Dépenses	:	<b>3 440 859.00€</b>

<b>Excédent</b>	<b>:</b>	<b>4 359 896.84€</b>
<b><u>Section d'Investissement (BP + Crédits Reportés) :</u></b>		
Recettes	:	12 806 921.82€
Dépenses	:	12 663 710.00 €
<b>Excédent</b>	<b>:</b>	<b>143 211.82€</b>

❖ M. le Président remercie les délégués de leur confiance.

## 5. SIEHL : rénovation énergétique du siège

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président rappelle les informations transmises lors du Comité Syndical du 19 décembre 2022, à savoir :

- suite à la validation en comité Syndical du 21 février 2022 du programme de travaux le cabinet Archicréo avait été retenu.
- les coûts annoncés pour le niveau BBC Performance présentés étant nettement supérieurs à l'estimation (> à 502 198€ HT dont 448 876€ HT), il a donc été décidé de procéder à la résiliation du contrat avec Archicreo et de travailler sur des travaux en réduisant les perspectives (Niveau BBC) pour rester dans l'enveloppe financière.

Il rappelle les montants (HT) validés en 2022 :

	Niveau de performance	Montant travaux (hors Moe) arrondis	Montant Moe + études et AMO SPS, etc	Montant Opération	Total aides	Total reste à charge collectivité
Travaux validés en Bureau le 14/02/22	BBC Performance	236 709.00	25 000.00	261 709.00	165 335.00	96 374.00

Il indique que les membres du Bureau ont validé le montant estimatif du marché et le plan de financement prévisionnel qui en découle :

Dépenses prévisionnelles	Montant en HT	Recettes attendues estimées		
Terrassement et gros œuvre	12 231.00 €	DETR OU FONDS VERTS OU DSIL	47 000.00 €	25%
Charpente -volets roulants ...	5 097.00 €	DEPARTEMENT sans le photovoltaïque (30% de 168 398€)	50 519.40 €	27%
Menuiseries	24 876.00 €	SYDED	18 000.00 €	10%
Isolation extérieure	30 379.00 €	CEE	2 300.00 €	1%
Plâtrerie – plafonds-peintures	9 022.00 €	Emprunt ou fonds propres du SIEHL	70 578.60 €	37%
Electricité ventilation	22 881.00 €			
Chauffage	39 042.00 €			
Photovoltaïques	20 000.00 €			

INGENIERIE ETUDES	ET	24 870.00 €		18/20
		188 398.00 €	188 398.00 €	100%

Il fait un point sur l'avancée de ce dossier.

- La Déclaration Préalable a été validée favorablement.
- La date de fin de consultation des entreprises était le 23 juin 12h.
- Le dossier est composé de 8 lots.
- Le démarrage des travaux est prévu en septembre, pour une durée de 4 mois.

Il présente les économies attendues modifiées suite à la remarque de Mme Alice DELACHAUX (Les Premiers Sapins) :

	<b>INITIAL (base 2020)</b>	<b>Attendu initial BBC performance</b>	<b>Attendu Après rénovation (Etude RT)</b>
Chauffage	2 948 € (16 303 kWh/an)	918 € <b>(chaudière granulés bois)</b>	493 € (2 240 kWh/an) <b>(PAC air /eau)</b>
Eau Chaude Sanitaire	75 €	75 €	90 €
Eclairage	431 €	278 €	<u>278 €</u>
Ventilation	150 €	108 €	42 €
Auxiliaires Chauffage	0 €	28 €	75 €
Refroidissement	0 €	0 €	71 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 605€</b>	<b>1 407€</b>	<b>1 049 €</b>
Revente électricité		1 325€	1325 €
<b>Coût résiduel</b>		<b>82 €</b>	<b>-276 €</b>

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président précise que la commission MAPA se réunira le 7 juillet pour analyser et proposer l'attribution des marchés.

## 6. Questions diverses

M. le Président propose aux membres du Comité d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment :

### 6.1 Substitution du bioxyde de chlore : Information aux communes

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente fait un point d'information sur ce dossier aux membres du Comité.

Au niveau du marché :

- Attribution des lots 1 et 2 à Gaz et Eaux
- Marché Notifié le 28/03/23
- Démarrage des travaux juin 2023
- Planning de pose défini.

- 1<sup>er</sup> basculement (Haut service) en septembre
- 2<sup>ème</sup> basculement (Bas service) en octobre

Elle présente les avantages et inconvénients des traitements en eau.

Suite à la remarque de M. Gino MICHEL (Bouclans) et après une demande de précision auprès de notre délégataire, le tableau est modifié comme suit :

Bioxyde (ou dioxyde) de chlore (AUJOURD'HUI)		Chlore gazeux (DEMAIN)	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Grande rémanence (une fois injecté, il se diffuse sur le réseau)	Dégage des chlorites	<b>Ne dégage plus</b> de chlorites ce qui permettra de répondre aux nouvelles normes sanitaires	Moins de rémanence : rechloration nécessaire sur le réseau
	Dangerosité au niveau de l'exploitation car c'est une injection de mélange de plusieurs produits	Moins dangereux au niveau de l'exploitation	
	« attaque » les conduites PEHD et oxyde le métal	Dégrade moins les conduites en PEHD	

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique qu'un article sera proposé à l'ensemble des mairies pour une insertion dans les bulletins municipaux (Sans obligation de publication).

Elle précise que les techniciens du SIEHL sont disponibles pour répondre à toutes questions des usagers.

M. le Président rappelle que le SIEHL est en partenariat avec le SIE de Froidefontaine pour la desserte des communes de Laviron, Pierrefontaine-les-Varans, .... Ce dernier est déjà passé au chlore gazeux et ce changement du traitement de l'eau n'a pas donné lieu à des remarques des usagers.

## **6.2 Groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendies**

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente fait un point d'information sur ce dossier aux membres du Comité. Elle rappelle que la compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la Commune.

Le dernier contrôle a été effectué en 2021 par la société Aquarem. Chaque commune bénéficiant de ce groupement a reçu un compte rendu du contrôle. Mme La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente invite les mairies à signaler tout changement (remplacement de poteaux, suppression ou nouvelle installation) au SIEHL.

Les contrôles doivent être réalisés tous les 3 ans (soit en 2024).

Elle présente le bilan de ce groupement :

- 73 communes consultées sur 74 (une commune sans PI)
- 68 communes ont validé le principe d'un groupement de commande (pour 932 PI / 1 016)
- 2 communes n'ont pas souhaité adhérer (70 PI)
- 3 communes n'ont pas répondu malgré plusieurs relances (14 PI)

La consultation sera lancée fin 2023 pour des contrôles en 2024.

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente rappelle la procédure à suivre en cas d'incendie. Dès que les services de secours ont été contactés, **il revient au Maire d'appeler le délégataire au numéro réservé aux**

élus (qui ne doit pas être diffusés aux abonnés). Les manœuvres de vannes dans le réservoir sont réalisées exclusivement par le fermier.

### 6.3 Calendrier :

Mardi 19 décembre	20h00	Comité syndical - DOB
-------------------	-------	-----------------------

M. le Président indique que quatre délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
230627-01	<b>INVESTISSEMENT</b> Approbation du programme de travaux 2023	Approuvée
230627-02	<b>FINANCES BUDGET</b> Approbation des tarifs service de l'eau au 1 <sup>er</sup> octobre 2023	Approuvée
230627-03	<b>FINANCES BUDGET</b> Reprise des résultats des budgets eau suite à l'adhésion des communes de Landresse et Ouvans (en concordance)	Approuvée
230627-04	<b>FINANCES BUDGET</b> Décision Modificative budgétaire N°1 du BP 2023	Approuvée

M. le Président tient à remercier les délégués présents et les invite à partager un moment de convivialité.

La séance est levée à 21h37

Le Secrétaire,  
M. Charles PIQUARD



Le Président,  
M. Philippe BOUQUET

